
DROITS SOCIAUX, POLITIQUES PUBLIQUES : UN ÉTÉ SOUS PRESSION, UNE RENTRÉE EXPLOSIVE ?



Le 18 juin dernier, le Premier Ministre et la ministre du Travail ont annoncé des baisses de droits considérables pour les chômeurs au régime général :

300.000 exclus du droit par un durcissement du seuil d'accès ;

500.000 personnes concernées par une baisse de calcul parmi les travailleurs précaires, dégressivité pour les cadres (avant généralisation ?).

L'Unédic évoque même 1,2 million de perdants !

QUID POUR LE RÉGIME DES INTERMITTENTS DU SPECTACLE ?

Les professions les plus mobilisées sont pour l'instant épargnées : les « gilets roses » (assistantes maternelles) ont fait reculer le gouvernement sur un changement de mode de calcul de leur allocation (« activité conservée ») ; les artistes et les techniciens intermittents du spectacle, pour lesquels les règles de 2016 sont maintenues (sans prendre en compte les améliorations négociées le 21 janvier 2019).

Trois décrets vont préciser au cours de l'été les règles, dont certaines s'appliqueront au 1^{er} novembre (relèvement du seuil, dégressivité cadre ...), au 1^{er} janvier 2020 (bonus-malus pour quelques secteurs hors spectacle) ou au 1^{er} avril 2020 (changement du mode de calcul).

A la rentrée, les droits à l'assurance chômage ne concerneront plus qu'un chômeur sur trois. Autant dire que les droits des artistes et des techniciens intermittents du spectacle sont menacés à terme et pourraient même être touchés par le changement de calcul au 1^{er} avril 2020.

RETRAITES

En parallèle, le gouvernement prépare la réforme des retraites. La retraite par points est dangereuse pour toutes et tous, particulièrement pour les salariés intermittents, les auteurs, les régimes spéciaux de l'Opéra National de Paris et de la Comédie Française.

L'Ugict-Cgt (cadre) a sorti un calculateur pour montrer le risque de baisse des pensions, et calculer également qu'une baisse de 0,0027 % des cotisations jusqu'en 2032 suffirait à éviter cette baisse.

POLITIQUES PUBLIQUES

Dans l'audiovisuel public, à Radio France et France Télévisions, notamment, c'est le coup de rabet, avec la remise en cause des missions et la destruction des emplois qui en découle.

Dans le spectacle vivant, chacun ressent de même l'impact de la baisse de dotation de l'État ou des collectivités sur les budgets culturels.

Dans l'action culturelle, non seulement ce sont des suppressions de postes, le règne de la précarité, mais par exemple de moins en moins d'enfants qui partent en vacances.

Baisse de l'action publique, baisse de l'emploi, baisse des droits : c'est tout une politique libérale qui se met en place et à laquelle il faut opposer nos propositions au service de toutes et tous.

**LA CGT SPECTACLE ET SES SYNDICATS APPELLENT LES SALARIÉ.E.S ET LES AUTEUR.E.S À
DIFFUSER L'INFORMATION ET À SE PRÉPARER À UNE RENTRÉE COMBATIVE !**

Paris, le 03/07/2019

JE DÉCIDE DE ME SYNDIQUER

Mlle, Mme, M. (1) NOM : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Téléphone : _____

Code postal : _____

Je travaille dans le secteur :
 des Arts plastiques
 cinématographique

Email : _____

Profession : _____

de l'Action culturelle
 audiovisuelle

du Spectacle vivant

Non salarié

de la production et/ou diffusion :
de l'Enseignement artistique (hors Education Nationale)

Situation : Permanent

A renvoyer à : Fédération CGT du Spectacle - 14 / 16 rue des Lilas - 75019 PARIS

ADHÉREZ EN LIGNE : WWW.FNSAC-CGT.COM